## LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau 40990 SAINT VINCENT DE PAUL

≅: +33 (0)5 58 55 98 98d: accueil@vincentdepaul.frWeb: www.vincentdepaul.fr



Année Scolaire 2021-2022

# ANNEXE AU RÈGLEMENT INTERIEUR GÉNÉRAL

Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> BAC PRO MTNE – 1<sup>ère</sup> TISEC & Tale TISEC

### 1) Accès à l'atelier:

La circulation vers l'atelier se fera :

- par la voix bétonnée,
- Interdiction de marcher sur la terre ou pelouse.

L'entrée principale sera obligatoirement : Côté internat face Sud de l'atelier => Côté Salle de cours.

### 2) Tenue vestimentaire Elève et Professeur:

- Le port du bleu de travail est obligatoire : Pantalon et veste bleu de coton.
- Le port des chaussures de sécurité est obligatoire.
- Pour un travail théorique en salle ressource, le professeur a l'autorité pour faire retirer la veste de travail.
- Le professeur portera une blouse de travail.

### 3) Attitude pendant toute Activité:

- Respect des consignes verbales données par le professeur.
- « Port des équipements de sécurité »
- Respect des consignes de sécurité.
- Attitude comportementale: Calme, Ecoute, Actif.

### 4) Rangement de l'atelier:

Avec l'autorisation et en présence de son professeur, à la fin de chaque séance, chaque élève assure :

- La vérification de l'état du matériel utilisé
- Le rangement de sa caisse à outil
- Le nettoyage de son site

#### 5) Respect du matériel:

Pour toute action maladroite, chaque élève s'engage auprès de son professeur :

- ⇒ à faire constater le matériel
- ⇒ à préciser l'action indélicate ou maladroite vécue.

#### Tout matériel défectueux sera remis au professeur.

- **6) Utilisation des toilettes :** Seulement en cas d'urgence et avec autorisation.
- 7) **Récréation:** dans la cour du lycée professionnel.

